

Le dix juin deux mille seize, CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du seize juin deux mille seize qui ouvrira à dix-huit heures à la Mairie. **ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2016 – AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE ACTANT LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL - AVIS SUR LE PRE-PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION – FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET – QUESTIONS DIVERSES : MISE A DISPOSITION DE LA FDE DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION, REMBOURSEMENT D'AVANCES DE FRAIS AU COMITE DES FETES ET AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL, REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT SUITE A UN STAGE – INFORMATIONS DIVERSES – DROIT D'INITIATIVE**

Le Maire,

---

**SEANCE DU 16 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire.

Etaient présents : M LELEU Jean Jacques, M TAVERNIER Xavier, Mmes BELPAUME Diane, LEULIETTE Annie-Claude, MM LELEU Alain, POISSON Pascal, Mme LEULIER Delphine, M BOCLET Julien, Mmes BLERiot Cindy, LECOMPTE Jennifer, QUENNEHEN Marie, BLERY Frédérique et ALLARD Marie-Claude.

Excusés représentés : Mme BEAURAIN Sylviane (pouvoir à M LELEU Jean-Jacques), M ROGNON Jean-Marc (pouvoir à Mme BLERiot), M MOUILLARD Jacky (pouvoir à Mme BLERY), M DORE René (pouvoir à Mme ALLARD), M DELIGNIERE Alain (pouvoir à M TAVERNIER).

Excusée : Mme HUMEL Dany

Secrétaire de séance : Mme LECOMPTE Jennifer

Monsieur le Sous-Préfet a été informé des démissions de Mmes Sandra MALBRANCHE pour cause de déménagement et Delphine VARIN pour motifs personnels, puis de la démission de M Patrick PORION, tous trois élus sur la liste « oxygène 2014 ».

Suite à ces démissions, en vertu de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 30 mars 2014, il a été fait appel aux trois suivants sur la liste « oxygène 2014 », à savoir M Alain DELIGNIERE, Mme Marie QUENNEHEN et M Marcel DRUET.

Par courrier reçu ce jour, M DRUET a fait part de sa décision de ne pas accepter ce poste de conseiller municipal pour des raisons de santé.

La qualité de conseillère municipale est donc conférée à Mme Dany HUMEL, suivante et dernière sur la liste.

Ainsi, Monsieur le Maire procède à l'installation dans leurs fonctions de conseillers municipaux de M DELIGNIERE Alain, Mmes QUENNEHEN Marie et HUMEL Dany et leur souhaite la bienvenue.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en ce sens et Monsieur le Sous-Préfet sera informé de cette modification.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse des vœux de bon rétablissement à Monsieur Michel DEVISMES, employé communal, actuellement hospitalisé.

## **I : APPROBARION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2016:**

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016 est approuvé sans observation avec une abstention – Mme ALLARD (absente à cette réunion).

## **II : AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE ACTANT LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 relatif au projet de périmètre actant la fusion de la communauté de communes du Vimeu Vert et de la communauté de communes du Vimeu Industriel, telle que prescrite dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ainsi, le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes comprend les communes suivantes :

ACHEUX EN VIMEU, AIGNEVILLE, BEHEN, BETHENCOURT SUR MER,  
BOURSEVILLE, CAHON, CHEPY, ERCOURT, FEUQUIERES EN VIMEU, FRESSENNEVILLE,

FRIVILLE ESCARBOTIN, GREBAULT MESNIL, HUCHENNEVILLE, MENESLIES, MIANNAY, MOYENNEVILLE, NIBAS, OCHANCOURT, QUESNOY LE MONTANT, SAINT MAXENT, TOEUFLES, TOURS EN VIMEU, TULLY, VALINES, WOINCOURT, YZENGREMER.

Monsieur le Maire fait savoir que si ce projet de périmètre recueille, à l'issue de cette consultation, l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins la moitié de la population totale de celles-ci, comprenant le conseil municipal de la commune la plus peuplée si sa population représente au moins un tiers de la population totale de la future structure, l'arrêté définitif de périmètre sera alors pris par Monsieur le Préfet.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil à donner son avis sur ce projet de périmètre.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Vimeu Vert et de la communauté de communes du Vimeu Industriel.

### **III : AVIS SUR LE PRE-PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL**

Monsieur le Maire rappelle que la CCVI a délibéré le 07/12/2011 pour prendre la compétence « créer une cohérence de développement de l'habitat sur le territoire de la CCVI par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) », compétence approuvée par le Préfet dans les statuts du 3 août 2012.

Depuis, un pré-projet de PLH a été étudié ; celui-ci a été validé par le conseil communautaire le 13 avril 2016 et notifié aux communes qui disposent de deux mois pour faire connaître leur avis.

Après avoir énuméré les actions envisagées dans le cadre de ce PLH et leurs coûts sur 6 ans, et donné toutes explications utiles, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer à ce sujet.

Après examen et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ne formule aucune remarque particulière et émet un avis favorable sur le pré-projet de PLH pour le territoire de la CCVI. Se sont abstenues Mme ALLARD (2) et Mme BLERY (2).

### **IV : DROIT DE PREEMPTION URBAIN:**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la CCVI assure en lieu et place des communes le droit de préemption sur les documents d'urbanisme existants des 14 communes dès lors qu'elle a désormais la compétence PLUi conformément aux dispositions de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme.

Cependant, la CCVI pourrait déléguer aux communes en application de l'article L 213-3 du même code.

Le Conseil Municipal est favorable à cette délégation pour retrouver la souplesse nécessaire dans la volonté de préempter un bien.

La délégation de préemption devra être concrétisée dans une convention entre la CCVI et la commune.

### **V : ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION:**

Par délibération du 14 novembre 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et donné délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de coupure.

Ainsi, il a été décidé de couper l'éclairage de minuit à 5 heures sauf quelques exceptions, à savoir, maintien les 13 et 14 juillet, le week-end de la fête locale, le 21 juin, du 15 décembre au 15 janvier et tous les jours autour de l'enceinte de la MPT.

Suite à plusieurs réclamations, Monsieur le Maire est d'accord pour modifier les horaires en prévoyant l'extinction en semaine de 23 H 30 à 4 H 30, ce qui serait préférable pour les personnes partant tôt au travail.

Par ailleurs, l'éclairage serait maintenu toute l'année la nuit de samedi à dimanche.

Monsieur le Maire invite le conseil à donner son point de vue à ce sujet.

Mme ALLARD demande s'il serait possible d'éteindre un côté de route uniquement. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas techniquement envisageable.

Monsieur TAVERNIER pense que l'on pourrait éteindre le week-end à partir de 2 H.

Mme BELPAUME estime que l'on réalise déjà une certaine économie en éteignant en semaine et serait donc favorable pour laisser l'éclairage le week-end.

Mme QUENNEHEN suggère d'adapter l'éclairage en fonction des périodes de l'année.

Après discussion, il est décidé de fixer les horaires ainsi qu'il suit :

- extinction totale en semaine et le week-end pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août ;
- extinction de 23 H 30 à 4 H 30 en semaine et maintien de l'éclairage la nuit de samedi à dimanche, le reste de l'année.

Madame LEULIETTE pense qu'il conviendrait de faire un courrier aux Ets CARRE pour leur faire remarquer qu'ils ne disposent pas d'éclairage extérieur.

### **VI : FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET:**

Les festivités habituelles sont reconduites.

Pour le 13 juillet, un repas dansant à la salle des sports est prévu.

Le prix est de 2 € pour les habitants de la commune, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, et de 6 € pour les personnes de l'extérieur.

L'animation musicale sera assurée par JB sonorisation pour un coût de 250 € en baisse par rapport en 2015 (600 €).

La retraite aux flambeaux partira du stade à 22 H ; le défilé empruntera la rue du Jeu de Paume, rue Roger Salengro, rue Jean Jacques Rousseau, tour des HLM, rue du Blancart, lotissement du Mont-Blanc, sortie rue Geneviève Gabard et retour au stade.

A 23 h 45, tir du feu d'artifice; M TAVERNIER précise que le coût de celui-ci a été ramené de 4 000 € en 2015 à 3 400 € cette année.

Pour le 14 juillet, rassemblement à la Mairie à 10 H 30, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, retour au stade pour les jeux puis remise des récompenses aux sportifs méritants et aux Sapeurs-pompiers.

La régie instaurée pour les jeux sera confiée comme les années précédentes à Mme Delphine LEULIER et M Julien BOCLET.

Le midi, un repas sera proposé par les animateurs de l'ALSH au stade.

L'après-midi, aura lieu un concours de pétanque organisé par le club de pétanque.

**VII : QUESTIONS DIVERSES : MISE A DISPOSITION DE LA FDE DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION, REMBOURSEMENT D'AVANCES DE FRAIS AU COMITE DES FETES ET AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL, REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT SUITE A UN STAGE:**

- Monsieur le Maire fait savoir qu'en vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme se propose de construire 2 postes de transformation, l'un rue du Chellier parcelle AD 832, l'autre rue Voltaire parcelle AD 935, terrains appartenant tous deux à la commune.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est demandé à la commune de mettre 2 surfaces de 18 m2 environ à la disposition de la FDE.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront pris en charge à hauteur de 80% par la FDE, 20% restant à financer par la commune, après dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Ce projet dont le coût n'est pas connu pour le moment ne sera budgétisé qu'en 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe, décide de mettre à disposition les 2 fractions de terrains comme demandé et autorise Monsieur le Maire à signer avec la FDE les conventions correspondantes.

- L'Assemblée, après en avoir délibéré donne son accord :

- pour rembourser au Comité des Fêtes la somme de 75 € avancée pour la location du chapiteau installé lors de la foire aux plantes ;
- pour rembourser au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal les frais de 350 € avancés pour le repas de Noël 2015 des employés ;

- pour prendre en charge les frais de transport avancés par Mme MERCIER Isabelle, employée communale, suite à une formation d'intégration suivie à Beauvais du 9 au 13 mai 2016, soit la somme de 102,17 €.

L'on tiendra compte du montant déjà pris en charge par le CNFPT.

## **VIII : INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait savoir que la décision du 29 avril 2016 relative à la prise en charge des frais de complémentaire santé de l'agent en contrat d'avenir n'a pu être entérinée car celle-ci devrait s'étendre à l'ensemble du personnel, ce qui n'est pas financièrement envisageable.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Directrice de l'école maternelle a programmé une présentation des activités des élèves le 24 juin au matin dans le hall de l'école et sollicite la mise à disposition de chaises supplémentaires pour accueillir les parents.

Monsieur le Maire ne peut donner son accord.

En effet, à l'issue de la visite de sécurité du 18 avril 2016, des prescriptions ont été imposées ; depuis, celles-ci ont été réalisées mais pour le moment, la réunion de la commission de sécurité n'a pas encore eu lieu et la commune ne dispose donc pas d'un avis favorable à l'accueil du public dans ces locaux.

- Monsieur le Maire donne connaissance de l'estimation du service des Domaines quant à la valeur vénale de l'emprise correspondant à l'emplacement réservé n° 16 rue Camille Pelletan.  
Ce bien est estimé à 15 000 € pour une superficie de 525 m<sup>2</sup>, prix à adapter après détermination de la surface exacte par un géomètre.
- Plusieurs vols ont encore été commis au cimetière sur des sépultures.  
Monsieur le Maire déplore ces actes odieux et fait savoir qu'il a demandé des devis pour l'installation éventuelle de dispositifs de vidéosurveillance en 2017.

## **IX : DROIT D'INITIATIVE**

- Mme ALLARD craint des inondations importantes rue Jules Guesde en cas de fortes pluies et demande où en sont les travaux envisagés pour résoudre ce problème.  
Monsieur TAVRNIER indique que ceux-ci sont programmés et seront réalisés prochainement par la CCVI.
- Mme BLERY s'interroge sur le nombre d'éoliennes restant à installer sur le territoire communal.  
A ce sujet, Monsieur le Maire regrette les désagréments occasionnés aux riverains de la rue Camille Pelletan lors du passage des convois.

A plusieurs reprises, des passages ont eu lieu sans autorisation préalable de la Mairie. Monsieur le Maire dit avoir fait part de son mécontentement aux responsables des sociétés concernées et indique qu'il n'y aura aucune tolérance lors des prochains chantiers.

- Mme BLERY a remarqué que les bacs à fleurs mis en place rue Roger Salengro semblent gêner le passage des poussettes.  
Monsieur TAVERNIER répond que non, qu'une largeur suffisante d'un mètre a été laissée de chaque côté.
- Madame ALLARD demande ce qu'il en est du ralentisseur déposé rue Jules Guesde.  
Monsieur TAVERNIER indique qu'il n'est pas réparable, qu'un devis de remplacement a été demandé.
- Monsieur TAVERNIER indique qu'un radar mobile a été commandé ; un fixe va par ailleurs être installé rue Henri Barbusse.  
Monsieur BOCQUET, responsable de l'Agence Routière Ouest, préconise de réaliser une étude préalable si des travaux de sécurisation plus importants de la rue Henri Barbusse sont envisagés. Il est précisé qu'une telle étude peut être subventionnée à 50% par le Conseil Départemental.
- Mme LEULIETTE informe le Conseil que le cabinet M2A retenu comme AMO pour la friche BRICARD se rendra sur place le 21 juin accompagné par des partenaires experts en structure, démolition, désamiantage et déplombage.
- Monsieur POISSON regrette que le Conseil n'ait pas été informé du recrutement d'un agent en CDD et pense qu'un appel à candidatures aurait dû être lancé.  
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un contrat CAE de 6 mois à raison de 20 heures par semaine pour couvrir le remplacement des agents titulaires pendant la période des congés. La charge financière pour la commune est de l'ordre de 200 € par mois.
- Monsieur TAVERNIER indique que les travaux entrepris sur la Place de la République sont en bonne voie, que la réalisation de nouveaux sanitaires à l'école Jean Gaudier est achevée.  
Il souligne que la commune dispose d'employés compétents qui méritent d'être félicités pour ces belles réalisations.

Séance levée à 19h00

